CONDITIONS :

DIX PIASTRES PAR AN—payables six mois d'avance. Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANCAIS, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX LIGNES, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

A LOUER.

Pour le 20 mai, la belle Maison à étages et ses dépendances, formant l'angle des rues Esplanade et Remparts. S'adresser à F. PINSON.
12 mai—5

Bureau de la Compagnie des Architectes, Nouvelle-Orléans, 14 avril 1834.

A LOUER—Cinq belles Maisons en briques et à trois étages avec dépendances &c., situées rue de la Levée, encoignure de la rue du Quartier. Pour les prix et conditions, s'adresser au bureau de la compagnie des Architectes, à la presse à coton à vapeur de la Levée. [16 av] SOMMEREAU Sect.

A LOUER.—Un vaste Magasin d'entrepôt, de 80 pieds de longs, sur 40 de large, situé rue St. Philippe, entre Royale & Bourbon. Pour les conditions, s'adresser au soussigné. B. DUPUY.
13 jan

A LOUER.

La maison en briques à trois étages, (*Free port*) entre les rues du Port et St. Ferdinand, s'adresser T. NICOLET & Co.
15 fev

A LOUER.

Pour mai prochain, à bail si on le désire.—Une belle Maison à 3 Etages, très bien finie, et bâtie depuis 2 ans, située rue Toulouse entre Royale et Chartres. On céderait à prix raisonnables les tapis, lampes et meubles qui y sont.
FR. PERRET & GALLY, rue Toulouse, No. 59
12 avril

MAGASIN A LOUER.—Convenable pour toute espèce de marchandises. S'adresser à J. E. LOREILHE, encoig. Bourbon et Douane.
10 avril

Pour cause d'absence.

A LOUER OU A VENDRE—La maison, rue Bourbon, entre les rues Ste. Louis et Conti, côté ouest, No. 113. Aussi, à vendre les meubles et les domestiques de la dite maison. S'adresser pour les renseignemens rue Royale, No. 107. 22 av

A LOUER.

La **MAISON** à présent habitée par le soussigné, dans la rue de la Douane, No. 116, contenant 6 chambres, une salle, des puneteries &c. Les bâtimens de derrière sont grands et commodes ; il y a un puits, deux citernes, des écuries &c., dans la cour. Pour les termes il faut s'adresser à M. WALTON, Nos. 12 et 14, rue de la Douane.
15 mai

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans. L'honorable Charles Maurian, juge, présent,—Lewis Solomon *contre* ses créanciers.—La pétition et la cédule dans cette affaire, ayant été lues et enrégistrées, il est ordonné par la cour qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire sera convoquée pour mardi; 17 juin prochain, dans l'étude de Jules Mossy, notaire public, pour y prendre en considération les affaires du pétitionnaire ; il est de plus ordonné que C. J. Smith est nommé pour représenter les créanciers absens, et que pendant ce tems là toutes les poursuites dirigées contre la personne et les biens du dit Lewis Solomon, resteront suspendues.
Par ordre de la cour, J. BUISSON, Greffier.
16 mai—3

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour du Premier District Judiciaire—No. 11,471—Baptiste St. Amand vs. ses créanciers, pour un atermoiement—Il est ordonné qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire ait lieu en l'étude de Jules Mossy, notaire public, le mardi, 24 juin prochain, à 10 heures A. M. à l'effet de prendre en considération la demande du pétitionnaire pour un atermoiement et en même temps toutes poursuites judiciaires contre sa personne et ses biens sont suspendues.
Par ordre de l'hon. Charles Watts, juge de la dite cour, le 16e. jour de mai A. D. 1834. JNO. L. LEWIS, gref.
17 mai—10,2ps

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.—Présent l'hon. Charles Maurian, juge, 12 mai 1834—No. 7315—*A. M. Allen* contre *ses créanciers.*—Sur la motion de R. C. Stockton, l'avocat du pétitionnaire, et d'après les raisons fournies par cet avocat à la cour de l'impossibilité où se sont trouvés les créanciers de s'assembler au jour prescrit par ladite cour, le 28 avril dernier, parce que c'était un dimanche ; il est ordonné que l'assemblée des créanciers du pétitionnaire se tiendra en pleine cour, le samedi 14 juin prochain, pour délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire, débiteur insolvable maintenant détenu dans la prison, et que les poursuites déjà commencées restent toujours suspendues. Extrait des minutes.
Bureau du Greffier, 16 mai 1834. F. BUISSON, dép greffier
17 mai—2ps

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—No. 7105—*Harris, Wright & Co, et autres,* contre *John Thompson, jeune, pour une cession forcée.*—Sur lecture et enrégistrement de la pétition dans cette affaire, il est ordonné par la cour, qu'une assemblée de leur créanciers ait lieu en l'étude de Mr. Félix Grima, notaire public, le lundi 26ème jour de mai prochain, à dix heures du matin, pour délibérer sur les affaires du pétitionnaire, en attendant toutes poursuites contre leurs personnes et leurs propriétés sont et demeurent suspendues. Il est de plus ordonné que Mr. R. M. Carter soit nommé pour représenter le défenseur absent, et que Messrs. Hamilton et Wright soient nommés syndics provisoires, en donnant leurs bonds avec sécurité pour la somme de trois mille piastres, conformément à la loi.
Par ordre de la cour, FED. BUISSON, Dépt. Gref.
23 avril—11 2ps

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire.—Marcian Belfort Haydel *contre* ses créanciers, pour un atermoiement.—Il est ordonné par la cour qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire ait lieu en l'étude de Félix Grima, notaire public, le lundi 30 juin prochain, à 10 heures A. M. afin de délibérer sur la demande du pétitionnaire pour un atermoiement, et en attendant toutes poursuites judiciaires contre sa personne et ses biens sont suspendues.
Par ordre de l'hon. Charles Watts, juge de la dite cour ce 17e. jour de mai, A. D. 1834. JNO. L. LEWIS, greffier
19 mai—13,2ps

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'hon. Charles Maurian, juge, 17 mai 1834—No. 7473—*Joséphine Keen* femme de J. Michel, marchand public, contre *ses créanciers,* pour un atermoiement.—Sur lecture et enrégistrement de la pétition et de la cédule dans cette affaire, il est ordonné par la cour, qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire ait lieu pardevant Félix Grima, notaire public, le samedi 31 mai courant, afin de délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire, et en même temps toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont suspendues. Par ordre de la cour,
Bureau du Greffier, 17 mai 1834.
19 mai—3 F. BUISSON, dep. greffier

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District.—Veuve Baptiste St. Amand *contre* ses créanciers, pour un atermoiement.—Il est ordonné par la cour qu'une assemblée des créanciers de la pétitionnaire ait lieu en l'étude de Jules Mossy, notaire public, mardi, le 24 juin prochain à 10 heures, A. M., afin de délibérer sur la demande de la pétitionnaire pour un atermoiement, et en attendant toutes poursuites judiciaires contre sa personne et ses biens sont suspendues.
Par ordre de l'honorable Charles Watts, juge de la dite cour, ce 17 mai 1834.
19 mai—10,2ps JNO. L. LEWIS, greffier

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire.—*J. L. Boismare vs. ses créanciers.*—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la cour au profit de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée desdits créanciers sera convoquée à l'étude de L. Féraud, notaire public, le 16 juin prochain, à 10 heures du matin, pour les objets spécifiés dans la pétition, et en même tems que toutes les poursuites judiciaires dirigées contre la personne et les biens du dit pétitionnaire, seront suspendues.
E. A. Canon est nommé pour représenter les créanciers absens.
Par ordre de l'honorable Charles Watts, juge de la dite cour, le 14e jour de mai 1834. P. LEBLANC, greffier.
16 mai—30

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour des Preuves, dans et pour la paroisse St. Jean Baptiste—Présent l'hon. T. Le Blanc, juge—Mardi, 13 mai 1834—Succession de feu Jean Baptiste Laroux.—Sur motion de François Webre l'un des créanciers de la dite succession, informant la cour que les héritiers du dit feu Jean Baptiste Laroux ont renoncé à sa succession, il est ordonné par la cour, qu'une assemblée des créanciers de la dite succession, ait lieu en l'office du juge ex-officio notaire public de cette paroisse, lundi, 23 juin 1834, à 10 heures du matin, à l'effet d'élire des syndics, de fixer les terrains et conditions auxquels seront vendus les biens de la dite succession et de prendre toutes autres mesures que leur intérêt pourra requérir.
Extrait des minutes, ce 13 mai 1834. A. SORAPURU, greffier.
15 mai—30

TUILES—100,000 Tuiles en débarquement du navire Natchez, et à vendre par I. OGDEN & Co. rue du Canal, No. 60
14 avril

VENTES A L'ENCAN.

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu le samedi, 24 mai prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour cette ville et paroisse, en date du 19 avril 1834, l'esclave ci-après nommé dépendant de la succession de feu veuve Dantilly de Bertin.
Adélard, âgé de 19 ans, marroneur.
Conditions : Un tiers payable le 24 septembre 1834, un tiers le 24 mars 1835, et un tiers le 24 septembre 1835, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
L'acte de vente sera passé devant F. de Armas, notaire public. 24 avril—10,2ps

PAR FERNANDEZ & WHITING.

SAMEDI, 24 du courant, il sera vendu à 4 heures de l'après-midi, à l'encoignure des rues d'Espagne et Moreau, à la résidence de M. Peter Coyle, des meubles et effets consistant en lits et leur garniture, chaises, tables, &c., 2 chevaux, 2 charrettes, et 3 drays avec les harnais complets, et 2 belles vaches. 17 mai

PAR H. L. DOMINGON.

Il sera vendu le mardi, 27 mai, à 10 heures du matin, à son magasin d'encan, d'ordre de la cour et sous l'inspection des syndics de la faillite de Camille Filhe, une quantité de marchandises sèches et habillements faits, abandonnés par le dit failli à ses créanciers.
Conditions, à la vente. 17 mai

PAR TRICOU & CANONGE.

PAROISSE JEFFERSON.—*Cour des Preuves.*—En vertu d'un ordre de la dite Cour; il sera vendu mercredi 11 Juin 1834, à midi, à la Bourse Hewlett, pour le compte de la succession de feu Jean Murville Harang.
1°. La belle propriété sur laquelle le défunt faisait sa résidence, située dans le faubourg Livaudais paroisse de Jefferson, mesurant 103 pieds 2 pouces de face à la rue de la Levée, 309 pieds dix pouces de face à la rue Seconde; et 126 pieds de face à la rue Rousseau. Sur la quatrième ligne qui est parallèle à la rue Seconde, en partant de la rue de la Levée, le terrain court sur une première profondeur de 126 pieds 2 pouces où il n'a plus que 100 pds. 10 pouces de large ; duquel point il court ensuite jusqu'à la rue Rousseau sur une seconde profondeur de 161 pieds; laquelle seconde profondeur a 126 pieds de large; le tout se compose de six terrains, no. 1, 2, 3, 4, 9 et 10 de l'ilet no. 3. d'après le plan originaire du dit faubourg; ensemble avec la maison de maître, en briques et à étage, cuisines en briques et les autres dépendances, conformément au plan qui en a été dressé par Benjamin Buisson, voyer de la paroisse de Jefferson, le 24 décembre 1833, et qui est exposé à la Bourse.
2°. 120 actions de la Banque de l'Union de la Louisiane.
Conditions: les actions payables comptant; et la propriété comme suit : $850 comptant, plus l'acquéreur prendra charge de payer à leurs échéances respectives deux billets du défunt de $850 chacun; l'un au 12 mars 1835, et l'autre au 12 mars 1836, et il prendra la réversion de l'hypothèque existant pour sureté de ces mêmes billets, en faveur de M. Morgan et autres: Le surplus de la balance du prix en deux paiemens égaux, à un et deux ans du jour de la vente, en billets endossés à satisfaction de l'administratrice avec hypothèque sur la propriété.
L'acte de vente sera passé; devant Théodore Séghers not. pub. aux frais de l'acquéreur. 8 mai

PAR TRICOU & CANONGE.

EN vertu de trois ordres différents de la Cour du 1er. District Judiciaire de cet Etat, portant la date du 16 avril 1834, et à la requête de Charles Forstall et Félix J. Forstall, syndics des créanciers d'Edouard Guérin, Louis Guérin et François Guérin, il sera vendu le samedi, 7 de juin prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, les esclaves suivants abandonnés par les dits Edouard Guérin, Louis Guérin et François Guérin.

Esclaves appartenant à la société de Guérin Frères.
1er. Sam Goose, nègre de champ, âgé de 40 ans.
2. Sam Gray, paltrenier, âgé de 52 ans.
3. ——, 38 ans, ayant la vue mauvaise, occasionnée par une cataracte.
4. Charles, nègre de champ, âgé de 28 ans, devant être libre à 29 ans.
5. Didna, négresse âgée de 38 ans.
6. Doley, do. do. 38 ans.
7. Betsy, domestique de maison, un peu blanchisseuse, âgée de 17 ans.
8. Delphy, négresse de champ, âgée de 30 ans.
9. Céleste, enfant de Delphy, âgée de 8 ans.

Esclaves appartenant à François Guérin.
10. Joe, bon cordonnier, âgé de 35 ans.
11. Crusy, âgée de 28 ans, avec ses deux enfans, Aimé, âgé de 4 ans, et Alleck de 8 mois.
12. Meona, âgée de 16 ans, domestique de maison, un peu estropié, il y a une hypothèque sur cette esclave pour la somme de $700, à 10 pour cent par an d'intérêt, à la veuve Dufauchard Degruys.

Esclaves appartenant à Edouard Guérin.
13. George, âgé de 17 ans, charretier.
13. Augustin, âgé de 20 ans, s'étant absenté, il y a une hypothèque sur cet esclave de $500 à 10 pour cent par an d'intérêt à la veuve Degruys.

Esclaves appartenant à Louis Guérin.
15. Trivolli, âgé de 25 ans, cocher et domestique de maison.
16. Anna, âgée de 25 ans, domestique de maison.
17. Harriette âgée de 14 ans, domestique de maison.
18. Athéna, âgée de 17 ans, cuisinière, avec son enfant Auguste âgé de 15 mois; il existe une hypothèque sur cette esclave pour $500, à 10 par an d'intérêt, à la veuve Degruys.
Conditions : La moitié payable en tout mars 1835, et l'autre moitié en tout mars 1835, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente seront passés pardevant Félix Grima, not. pub., aux frais des acquéreurs. 5 mai

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu le vendredi, 6 juin prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, dans et pour cette ville et paroisse d'Orléans, en date du 1er. mai 1834, les biens ci-après décrits, dépendant de la communauté des biens qui existent entre dame Marie, Elizabeth, Eugénie Debuys et feu Joseph Adolphe Tricou son époux, savoir :
1° Un **LOT DE TERRE** ayant 39 pieds 7 pouces de face à la rue Bourbon, sur une profondeur irrégulière de 120 pieds du côté de la rue St. Pierre et 70 pieds du côté de la rue d'Orléans, et sur la ligne du fond, 33 pieds 4 pouces; le tout mesure française, aussi, les édifices qui se trouvent bâtis sur sur le dit lot de terre, consistant en : une maison neuve à étage et en briques, une cuisine, aussi neuve à étage et en briques.
2° *Charles,* nègre âgé de 14 ans, domestique de maison.
3° *Héloïse,* négresse âgée d'environ 20 ans, bonne blanchisseuse et repasseuse, avec son enfant.
4° *Charlotte,* négresse âgée de 32 ans, cuisinière.
5° *Lewis,* nègre âgé de 20 ans, cocher.
6° 20 *Actions* de la Banque du Commerce.
Conditions—Le lot de terre payable à 8, 16 et 24 mois, les esclaves Charles, Héloïse et Charlotte, payables à 6, et 12 mois et Lewis $368, 88 cents payables le 1er. février 1835, et la balance à 12 mois, le tout, en billets endossés à satisfaction, et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement, et les actions de la Banque du Commerce comptant. Les actes de vente seront passés pardevant Mr. L. H Ferrand, not. pub. aux frais des acquéreurs. 5 mai

COUR DES PREUVES—Paroisse de Jefferson.—Attendu que Louisa Maesch veuve de Koenig a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession vacante dudit Lewis Koënig, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner; d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour,
15 mai F. DUGUE, juge.

COUR DES PREUVES—Paroisse de Jefferson—En vertu d'un décret de la Cour des Preuves de la paroisse de Jefferson, j'exposerai en vente publique, le samedi 14 juin prochain, sur les lieux, à la chenière Caminada en cette paroisse, à midi, tous les biens composant les successions de feu Etienne Terrebonne et Rosalie Dufresne sa femme, savoir : le mobilier consistant en quelques meubles meublans, pirogues, animaux, et autres objets; une négresse nommée Françoise, âgée d'environ 20 ans, et une terre située à la chenière Caminada, ayant un arpent et demi de face à la baie Caminada et courant en profondeur à la baie Barilliat.
Conditions : pour le mobilier, toutes sommes au-dessous de $30 payables à 60 jours, et toutes sommes au-dessus, payables en mars 1835. La négresse et la terre, payables en trois termes égaux en mars, des années 1835, 1836 et 1837, les acquéreurs donnant des billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale.
15 mai F. DUGUE, juge

DISSOLUTION DE SOCIETE.

LA société connue sous la raison de *Landes & Lavenue,* est dissoute d'un commun accord, à dater du 14 de ce mois, M. Lavenue est chargé du règlement des affaires de la dite société, d'en payer les dettes et recevoir ce qui lui est dû. Nouvelle-Orléans, ce 17 mai 1834.
S. LANDES, J. H. LAVENUE.
16 mai—6

M JH. LAVENUE prévient ses amis et le public que sa pharmacie continuera ses opérations pharmaceutiques sous son nom, et conduite par un commis capable de la faire valoir. Il espère que son établissement inspirera au public la même confiance que par le passé.
16 mai—6

COUR DES PREUVES.—Paroisse de Jefferson. En vertu d'un décret de la cour des Preuves de la paroisse de Jefferson, je vendrai à l'encan, Vendredi, 23 mai courant, à midi sur les lieux, environ trente mille pds. de planches de [illegible] et autres bois, et un chaland dépendant de la succession de James Ward, décédé, et maintenant près de l'auberge du Bull Head, sur la Levée, faubourg des Religieuses.
14 mai E. DUGUE, Juge.

BRIQUES A FEU—Excellentes briques à feu, reçues par le brick Hope, et à vendre par HARRISON, BROWN & Co.
2 mai

VIN DE BORDEAUX—Vin, en barriques, Champagne, Lafitte, Grand Lafitte, Vin blanc &c. Huile d'olive, à vendre par J. MAGER
3 mai

N[illegible] à vendre par [illegible] 60 rue Char.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves.*—Vente par le Régister des Testamens—Vendredi, 20 Juin, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, à la *folle enchère* de Messrs. Blondeau & Dagot, conformément à l'article 2589 du code civil, et pour compte de la succession de Pierre Marie Boizel, la propriété ci-après décrite, savoir :
Trois Terrains situés derrière cette ville, désignés par les Nos. 2, 17 et 18, dans l'ilet K, sur un plan déposé en l'étude de Louis T. Caire, not. pub., ayant [mesure française] le lot No. 2, 40 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue Derbigny, sur 139 pieds 4 pouces de profondeur et 41 pieds 7 pouces sur la ligne du fonds et les lots Nos. 17 et 18, ayant chacun 39 pieds 10 pouces de face à la rue Dumaine, 119 pieds de profondeur.
Conditions de la vente : Un quart comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque.
Par ordre de la cour, W F C DUPLESSIS, Régister.
N. B.—L'acte de vente sera passé pardevant L H Feraud, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 15 mai

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Mardi, 24 juin, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feue Bénédicte Médecinger, f. c. l., les esclaves ci-après décrits, savoir :
Adélaïde, négresse âgée d'environ 35 ans, et ses deux enfans Angèle, négrite de 9 ans, et Christine, négrite de 6 ans.
Conditions de la vente : Moitié comptant, et la balance à 1 an de crédit, en un billet endossé à satisfaction portant hypothèque spéciale,
Par ordre de la cour, W F C DUPLESSIS, register,
N. B. L'acte de vente sera passé devant L H Féraud, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 17 mai

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Mardi, 24 juin, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte des mineurs Louis Dorélis Dufour, Charlotte Thimothée Dufour et Hypolite Dufour, p. c. l., l'esclave ci-après décrite, savoir :
Adèle, négresse âgée d'environ 16 à 17 ans.
Conditions de la vente: Un an de crédit, en un billet endossé à satisfaction portant hypothèque spéciale.
Par ordre de la cour, W. F. C. DUPLESSIS, rég.
N B. L'acte de vente sera passé devant L. H. Féraud, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 17 mai

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testaments, Samedi, 24 du courant, à 10 heures du matin, j'exposerai en vente au ci-devant domicile de feu Tobias Bickel, dans la rue Carondelet, les meubles meublant et autres effets mobiliers, appartenant à la succession du dit défunt. Conditions de la vente: comptant. Par ordre de la Cour.
12 mai. W F C DUPLESSIS reg.

Succession de Andrew Baker.
PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et le dit curateur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité.
Par ordre de la cour,
20 mai W. F. C. DUPLESSIS, rég.

Succession de Louis Christie Oldenburger.
PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par les exécuteurs testamentaires ne serait point approuvé et homologué, et les dits exécuteurs déchargés de leurs fonctions et de toute responsabilité.
Par ordre de la cour,
17 mai W. F. C. DUPLESSIS, rég.

Succession de Reuben Gaunt.
PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession et à toutes personnes que cela peut concerner d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire ne serait point approuvé et homologué. Par ordre de la cour,
14 mai W F C DUPLESSIS, rég.

Succession de Isaac Baldwin.
PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par les exécuteurs testamentaires du défunt, ne serait point approuvé et homologué.
Par ordre de la cour,
17 mai W F C DUPLESSIS, rég.

BIBLIOTHEQUE FRANCAISE.

BIBLIOTHEQUE choisie de la LITTERATURE FRANCAISE, No. 19, récemment reçue et prête à livrer aux souscripteurs chez W. McKEAN.
LA BIBLIOTHEQUE choisie de la LITTERATURE FRANCAISE, se publie deux fois par mois, chaque numéro contient 60 pages. Prix six piastres, ou cinq si on paie d'avance. Les souscriptions sont reçues par W. McKEAN, agent.
Encoignure des rues du camp et Commune. 12 mai.

EN débarquement du navire Edouard, venant de Marseille, et à vendre par les soussignés, ayant droit au drawback : 400 barriques Vin de Marseille, des marques Bergasse, Ponset et autres; 50 demi barriques do; 50 barils imitation Madère, 600 caisses Vin Muscat; 240 paniers Huile, 200 demi, do. do; 25 caisses Olives farcies; 50 do. cornichons; 50 do. olives; 50 do. Salaisons assorties.
3 mai CARRIERE & BORDUZAT.

AVIS.—Une loi incorporant une compagnie à l'effet d'améliorer le carré de la ville de la Nouvelle Orléans et pour d'autres objets, ayant passé à la dernière session de la législature et promulguée, la Direction donne avis que les livres de souscriptions seront ouverts Lundi prochain, 17 du courant, en l'étude de Mr. Félix de Armas, encoignure des rues Royale et St. Louis, depuis neuf heures A. M. jusqu'à trois heures P. M. (Dimanches et fêtes exceptés.)
Le public est prié de prendre connaissance de la charte, dont les dispositions principales sont: que les acquisitions de terrains et constructions de maisons, indépendamment des autres pouvoirs donnés à la compagnie, seront faites dans les limites du carré proprement dit, savoir :—rue de la Levée, rue du Canal, partie est, rue des Remparts, côté sud, et rue de l'Esplanade, côté ouest.
Que les directeurs déclareront des dividendes tous les six mois, ou au moins tous les ans, sans pouvoir jamais les agglomérer au capital, ou feront savoir aux actionnaires les causes pour lesquelles il n'y aurait point eu de dividendes de réalisées.
Que le fonds capital de la dite compagnie n'excédera pas un million de piastres et ne pourra être moindre de cinquante mille piastres, divisé en actions de cent piastres chaque.
Que dès qu'il y aura eu cinquante mille piastres de souscrites, la compagnie sera réputée en opération.
Que le montant de la souscription est payable à 6, 12, 18, 24, 30 et 36 mois, en billets, le premier seulement endossé à la satisfaction de la direction.
Que la durée de la charte sera de vingt cinq ans, à moins que dix ans après la mise en opération, il ne plaise à une majorité des actionnaires de la dissoudre.
Que le montant de la souscription une fois rempli, les livres seront clos, sans qu'il y ait lieu à réduction du montant des actions.
J. F. CANONGE, H. R. DENIS, ALONZO MORPHY, ED. J. FORSTALL, F. GARDERE, N. O. LEBRETON, FELIX DE ARMAS, Directeurs.
13 mars.

AUX ENTREPRENEURS.

LE soussigné vient de recevoir sur la Levée, une quantité de Pierres grès pour seuils, linteaux et pour toute sorte d'ouvrages de construction, qu'il a à vendre à des prix raisonnables.
Il a également fait un arrangement avec le propriétaire une carrière qui a un grand établissement à vapeur pour scier les pierres. On doit lui délivrer les pierres sous un mois d'ordre; ce qui le mettra à même d'avoir constamment à vendre une grande quantité de toutes espèces de pierres de construction. Pour voir les échantillons des pierres et de leur exécution, s'adresser à son établissement rue Royale, No. 292. S. LENKINS,
N. B. Il place les grilles et les dessus de cheminée construit les tombes et grave les inscriptions, le tout exécuté avec goût. 25 jan S. L.

EN débarquement du navire le Vernon, de Bordeaux et à vendre par Pre. Lafaye, rue Royale, No. 147, à des prix modérés, le tout en vins garantis naturels &c., savoir : 88 barriques Vin rouge St. Emilion, 1827 et 1828, 1ère qualité; 12 do. do. Canon, 1828; 4 do. do. 1831; 12 do do Grave Médoc, 4 do do 1831, 8 demi barriques, Vin rouge Haut St. Emilion, 1823; 4 barriques do do 1819; 10 tierçons Vin blanc Bergerac 1819 et 1825; 4 do blanc Barsac 1825 1ère qualité; 7 pipes 6 demi pipes d'eau de vie Cognac; 3 barils do. 4e et 5e preuve; 6 demi pipes, 3 quart de pipe Eau de vie d'Armagnac, 1ère. qualité 1825, 300 sacs de 500 bouchons assortis en qualité et longues; 4 barriques Champignon sera en très bon état.
Et d'exportations antérieures, un grand assortiment de tous les articles ci-dessus; ainsi que du vin rouge et blanc en caisses, Anisette et Liqueurs, 1ère. qualité.
15 avril PRE. LAFAYE

LAFAYETTE PORTER-HOUSE.
Rue Bienville, No. 21.

WEBB BAGNAL & WEBB tiennent constamment à leur établissement un assortiment de Bière, petite bière et cidre de New-York de première qualité, qu'ils offrent à vendre à bon marché,
—300 grosses bouteilles à bière et une grande quantité d'excellents bouchons, à vendre à bon marché. 28 fév

LES soussignés ont reçu par le brick Mary, de la Havane, et offrent en vente, vingt ballots de PAPIER, médio florette, ayant droit au drawback.
13 mai A. QUERTIER & BOUTIN.

CHANDELLES FRANCAISES, à vendre par J. MAGER.

VENTE DU SHERIF.—Argent comptant.—Oliver Akin contre John H. Marteinsten. En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable cour du premier district judiciaire, j'exposerai en vente publique le onze juin prochain, à midi, à la Bourse Lafayette, encoignure des rues de la Levée et de Jackson, les terrains suivants ; la moitié indivise de deux terrains situés dans le nouveau faubourg ; les deux terrains mesurant ensemble quatre cent trente huit pieds de face sur la rue Ste. Marie, quatre cent trente huit pieds de face sur la rue Félicité, quatre cent quatre-vingt cinq pieds de face sur le côté faisant face à la rivière; et 266 pieds sur le derrière de la propriété de P. A. Guillote. 2o. La moitié de l'ilet no. 23, situé au faubourg Lafayette, mesurant trois cent soixante et dix pieds huit pouces de face sur la rue des Magasins ; cent quarante huit pieds et un demi pouce de face sur la rue St. André, et cent quarante huit pieds et un demi pouce de face, sur la rue Joséphine, comprenant la moitié des terrains no. 5 et 13, et tous les terrains des nos. suivans, sept, huit, neuf, dix, onze et douze du même ilet. 3o. Tout le terrain no. 5, dans l'ilet no. 23, faubourg Lafayette, ayant soixante pieds un pouce de face, sur la rue St. André, cent quarante et un pieds cinq pouces de profondeur sur la partie supérieure adjoignant le terrain. No. 4, cent trente huit pieds sept pouces de profondeur, sur la partie inférieure adjoignant le terrain no. 6, et soixante pieds de largeur sur le derrière, et la moitié appartenant au terrain no. 5 du même ilet.
14 mai Signé J. CHARBONNET, Shé.

Elisha Crocker vs. H N Bozeman.
EN vertu d'un ordre de saisie et de vente qui m'est adressé par l'honorable Cour du premier District Judiciaire. J'exposerai en vente le 9 de Juin prochain, à midi à la Bourse de Lafayette dans le dit faubourg la propriété suivante savoir : La moitié entière de ces deux lots ou morceaux de terre situés dans le derrière du faubourg Lafayette, paroisse Jefferson désignés sous le titre no. 1 et 2; le no. 1 a 248 pieds 4 pouces sur la rue des Naiades et s'étend à la profondeur au lot no. 8 borné en haut par les terres de Mme. veuve Livaudais et au bas par le lot no. 2. Le lot no. 2 faisant l'encoignure des rues Naiades et Jackson, a 300 pieds de face sur la première rue et 275 sur la seconde, il est borné sur le troisième coté par le lot no. 7 et sur le quatrième par le lot no. 1.
2°. La moitié entière de ces deux lots ou morceaux de terre situés dans le derrière du même faubourg désigné sous le titre de no 19 et 22; le no. 19 faisant l'encoignure des rues Jackson et Cows mesure 300 pieds de face sur la première rue et s'étend jusqu'aux terres maintenant appartenant à Louis Foucher. Le lot no. 22 qui avoisine le premier lot mesure 306 pieds de face sur la rue Jackson et s'étend en profondeur jusqu'aux terres de Louis Foucher, avec toutes les bâtisses et les améliorations faites sur le dit lot et aussi un nègre mâle nommé Harry âgé d'environ 35 ans. Saisie dans l'affaire ci-dessus mentionnée.
Paroisse Jefferson, 5 mai 1834.
8 mai. J. CHARBONNET. Shériff.

Vente par le Juge de la paroisse de Plaquemines.

EN vertu de trois ordres de la Cour du premier district judiciaire de cet Etat, en date du 16 avril 1834, et à la requête de MM. Charles Forstall et Félix Forstall, syndics des créanciers d'Edouard Guérin, Louis Guérin et François Guérin, il sera vendu par le juge de paroisse soussigné, encanteur ex officio pour la paroisse de Plaquemine, le 11 de juin prochain, à 10 heures A. M. sur l'habitation desdits Guérin frères, dans la dite paroisse, les Propriétés suivantes, savoir : 12 Vaches, 12 Veaux, un Taureau, 12 Moutons. La charpente d'une maison avec presque toutes les planches pour la finir; 20 milliers de Briques et 200 barils de Coquilles d'huîtres.
Conditions: Toute somme au-dessous de $100, comptant; et au-dessus à 60 jours de crédit, en billets endossés à satisfaction.
Paroisse de Plaquemine, 7 mai 1834.
8 mai G. LEONARD, juge

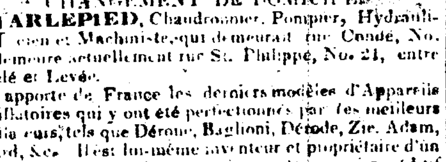

CHANGEMENT DE DOMICILE.

GARLEPIED, Chaudronnier, Pompier, Hydraulicien et Machiniste, qui demeurait rue Condé, No. 47, demeure actuellement rue St. Philippe, No. 21, entre Condé et Levée.
Il apporte de France les derniers modèles d'Appareils Distillatoires qui y ont été perfectionnés par les meilleurs distillateurs, tels que Déroue, Baglioni, Dérode, Zie. Adam, Bérard, &c. Il est lui-même inventeur et propriétaire d'un nouvel appareil distillatoire qui, sans être aussi expéditif que celui de Déroue et de Baglioni offre à Messieurs les fabricants de Rhum et de Tafia, les mêmes résultats pour les quantités qualités et pour la rectification des Alcools et beaucoup plus de sécurité dans le travail sans être assujetti à cette grande surveillance indispensable pour les autres appareils. Il fabrique toutes sortes d'alambics à cornue, à la Chaptal, à la Beaumé, &c.
Il est également inventeur et propriétaire d'un nouvel alambic rectificateur donnant deux résultats pour un, dans le même espace de tems.
Pour ces chaudières, appareils distillatoires et alambics, il va sur les lieux, fait construire les fourneaux, met les appareils en place et les fait marcher lui même jusqu'à ce que celui qui doit le conduire soit suffisamment instruit. Il fait et confectionne toutes espèces de Pompes à incendies, à Arrosage montées sur brouette, Pompes de puits aspirantes, foulantes et élévatoires (dites anglaises) Pompes à irrigation enlevant une très grande quantité d'eau avec une force bien minime, et cela en raison de ce que ces pompes sont sans pistons, sans aucune espèce de frottement quelconque et ne pouvant pas se déranger en aucune manière. Il en construit dans le même genre pour enlever les sirops ou tout autre liquide bouillant, qui ne laissent rien à désirer pour le service et la solidité et qu'il garantit de tout dérangement.
Il fabrique également des Gardes-robes ou sièges inodores à soupages hydrauliques qui ne laissent évaporer aucune odeur, les matières fécales y séjourneraient-elles un mois et plus.
Il fabrique encore des Fontaines à filtrer pour épurer dans très peu de tems une assez grande quantité d'eau potable sans le secours d'aucun corps étrangers. Fait toutes sortes de Chaudières à Bière, à Teinture, à Suif, à Cire; Baignoires et leurs cylindres; dito à fourneaux; toutes sortes d'établissements de bains soit publics ou pour maisons particulières; Batteries de cuisine en cuivre et en tôle; Couvertures de maison, dalles, tuyaux de dessente, de conduits et robinets pour fournir l'eau dans les différentes pièces d'une maison, tels qu'il les a établis en 1828 dans le grand Hôpital de Bordeaux.
Il se charge du raccommodage de toutes sortes de chaudières, de l'étamage de toutes sortes de pièces, et de la fabrication de tout ce qui peut se faire en cuivre, en tôle et en zinc.
La modération de ses prix, le fini et la solidité qu'il donne à tout ce qui sort de son attelier, le mettant à même d'assurer les personnes qui l'honoreront de leur confiance qu'elles auront lieu d'être satisfaites. 5 avril—6f

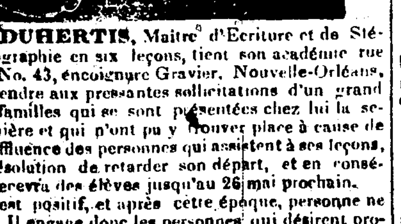

W C. DUHERTIS, Maître d'Ecriture et de Sténographie en six leçons, tient son académie rue du Camp, No. 43, encoignure Gravier, Nouvelle-Orléans.
Pour se rendre aux pressantes sollicitations d'un grand nombre de familles qui se sont présentées chez lui la semaine dernière et qui n'ont pu y trouver place à cause de la grande affluence des personnes qui assistent à ses leçons, a pris la résolution de retarder son départ, et en conséquence, il recevra des élèves jusqu'au 26 mai prochain.
Cet avis est positif, et après cette époque, personne ne sera admis. Il engage donc les personnes qui désirent profiter de ses leçons, à ne pas tarder à se présenter.
Que l'on réfléchisse aux avantages inappréciables qui sont offerts par cette méthode, en six leçons seulement d'une heure chacune, on acquiert une écriture qui vous met à même de remplir toutes sortes d'emplois. Le prix est $8.75 cents. 30 avril

AVIS
AUX AMATEURS D'ORNITHOLOGIE ET AUX CURIEUX.

LEBRETON, *Naturaliste* et professeur d'*Ornithologie,* arrivant du Mexique, a l'honneur d'annoncer aux habitans de cette ville, qu'il a apporté une superbe collection de ce qui est relatif à son art. Il possède un grand nombre d'*Oiseaux* et d'*Insectes* de diverses espèces, tous soigneusement empaillés et rangés en groupes, ou isolés, et placés avec goût sur des pots-à-fleurs. Il offre le tout à la curiosité des connaisseurs et du public en général, qui apprécieront la peine qu'il s'est donné pour se procurer ces différens sujets, qu'il vendra à des prix modérés.
Il est porteur de certificats des autorités de Rouen, sa patrie, attestant ses connaissances pour dépouiller, monter et empailler les *Oiseaux* et *Quadrupèdes,* en conservant leurs couleurs naturelles et en les préservant pendant de longues années.
Devant rester quelques mois dans ce pays, il donnera des leçons d'Ornithologie, à ceux qui désireraient s'instruire dans cette partie, depuis dix heures du matin jusqu'à deux heures de l'après-midi ; à sa demeure, rue St-Pierre, No. 139, entre les rues Dauphine et Bourgogne.
3 ma—3

GRAINES DE JARDINAGE FRAICHES.

LE soussigné vient de recevoir et a en débarquement des navires Huntsville et Nashville, en ligne directe de New-York, en un très court passage, un nouvel assortiment de graines de jardinage fraîches, qui le mettra à même de satisfaire les besoins de ses pratiques de la ville et de la campagne. S'adresser comme de coutume à WM. SMITH.
Au magasin de graines, No. 85, rue de la Douane.
27 mars

LETTRES DE CHANGE sur New-York & Paris, à vendre par T. NICOLET & Co. rue Toulouse, No. 30.
19 mai

VENTES PAR LE MARSHAL.

Félix Forstall vs. Mlle. M. O'Brien.
EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. G Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le mercredi 27 mai 1834, à 4 heures de l'après-midi, à mon bureau rue Condé, No. 35, divers meubles saisis dans cette affaire.
Conditions : comptant.
16 mai B. BEAUREGARD, marshal.

John Ulin & E P Deforest vs. J. W Carstens.
EN vertu de deux ordres de fieri facias à moi adressés par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le mardi 27 mai 1834, à 4 heures P. M., à mon bureau, rue Condé, No. 35, divers meubles saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions : comptant.
16 mai B. BEAUREGARD, marshal

Julien Hamelin & Mary Louney vs. Louton & Mlle. Louton.
EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le mercredi 28 mai 1834, à 4 heures de l'après midi, à mon bureau, rue Condé, en face de la rue Madison, divers meubles saisis dans cette affaire. Conditions : comptant.
16 mai B. BEAUREGARD, marshal

C. Belot vs. A. Crow.
EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. A. Lanouville, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le lundi 26 mai 1834, à 4 heures P. M., à l'encoignure de la rue de la Levée et d'Enghein, le contenu d'un cabaret, saisi pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire.
Conditions : comptant.
15 mai B. BEAUREGARD, marshal

L. A. Pigneguy vs. Goguet.
EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval juge conseiller de la cour de Cité de la N-Orleans, J'exposerai en vente publique, le Jeudi 22 mai, à midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, UN CHEVAL de selle. Saisi dans cette affaire. Conditions : comptant.
10 mai. B. BEAUREGARD marshal.

Victor Roumage vs L Pitcher.
EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. Chs Gayarré juge président de la cour de cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, le jeudi 14 juin 1834 à midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues Chartres et St Louis, un certain lot de terre situé au nouveau faubourg Marigny, rue de l'Union, entre Morales et Urquhart dans l'ilet No 20, et sous le No 7, conformément à un plan dressé par A D'Hémécourt, député voyer, et déposé dans l'étude de C Pollock not pub, ledit terrain mesurant soixante trois pieds onze pouces 3 lignes de face à la rue de l'Union, sur cent vingt sept pieds dix pouces 6 lignes de profondeur. Saisis dans ces affaires.
Conditions : Comptant.
9 mai B. BEAUREGARD, marshal.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. J N Duncan, juge conseiller de la cour de cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, le jeudi 19 juin 1834, à midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, un certain lot de terre situé au nouveau faubourg Marigny, dans l'ilet No. 24, et sous le No. 3, ayant 29 pieds de face à la rue de l'Union, sur 120 pieds de profondeur, borné d'un côté par le lot No. 2, de l'autre par le lot No. 4, et dans la profondeur par le lot No. 12. Saisi pour satisfaire un certain jugement rendu dans la dite honorable Cour en faveur de Louis Ferrand fils. Conditions : comptant.
17 mai B BEAUREGARD, marshal

COUR DE DISTRICT—La banque de Cité de la Nouvelle-Orléans contre Marie Emilie Nicolas veuve de Jean Baptiste Wiltz——En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse encoignure des rues Chartres et St. Louis dans cette ville, mardi le 10 juin prochain, à une heure de l'après midi.
La propriété décrite dans ledit ordre de saisie et de vente, savoir :
Un demi terrain situé rue Toulouse entre Bourbon et Dauphine, mesurant trente pieds de face à la rue Toulouse, sur une profondeur de cent vingt pieds; plus, un autre lot de terre attenant au précédent, mesurant 25 pieds de face sur ladite rue Toulouse, sur une profondeur de 90 pieds, ensemble toutes les batisses et améliorations qui s'y trouvent.
Conditions, deux mille piastres payables le 14 Novembre prochain et la balance comptant.
9 mai—28 G W MORGAN, shérif

MAGASIN DES NOUVEAUTES DE PARIS.
En faux Cheveux, fines Parfumeries, Cols, Gants, Bretelle, Cannes, &c. &c.

GAULHIAC, coiffeur, rue de Chartres, No. 174, au coin de celle Jefferson, vient de recevoir de Paris, un assortiment (qui lui manquait) en touffes pour Dames, dites : *anglaise et de toute nuance,* raie de chair pour perruques de dames, longs cheveux, do. cheveux courts, à la Ninon, raye de toute grandeur pour tours, nattes dit fausses queues &c.
Perruques d'hommes, méthafiques, toupets do. à crochet. Parfumeries, Extra fraiche, toute qualité, et superfine, en crême d'amande, do. de rose; do. concombre et limaçon, le savon de toilette, &c. Eau de Cologne supérieure, No. 18, poudre à la Rose et Jasmin, houpe de cygne &c.
Gants pour la saison, de fil d'Ecosse, toutes couleurs do. en soie &c.
Cannes à forte espèce, do. poignards et à dars, et différents goûts, &c.
On trouvera dans son magasin rue de Chartres, tout ce qui est relatif à son état, et il fait toujours des appentis en coiffure et au même prix. 20 mai

Bureau de la Banque des Citoyens de la Louisiane.

LES Souscripteurs au fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, sont requis de transmettre leurs titres au bureau de M. P. Soulé, avocat, rue St. Louis, [entre les rues Royale et Bourbon] afin que lesdits titres puissent être soumis aux conseillers légaux nommés par la Direction pour les examiner, et en faire leur rapport à la Banque, et que les hypothèques qui doivent garantir le paiement des *bonds* à émettre, soient immédiatement fournies.
Ceux des souscripteurs qui, à dater d'aujourd'hui, n'auront pas transmis leurs titres dans le délai de soixante jours (pour la ville) et quatre vingt dix jours (pour la campagne), seront considérés comme renonçant aux droits et privilèges qui pourraient résulter de leur souscription.
Nouvelle-Orléans, 22 mars 1834.
Par ordre de la Direction,
24 mars—3m E. BARAU, secrétaire.

Compagnie d'Assurance Commerciale.

LES livres de souscription au fond capital de cette Compagnie seront ouverts le jeudi, 10 d'avril 1834, à 10 heures du matin, et continueront à l'être chaque jour jusqu'à 1 heure de l'après-midi, jusqu'à nouvel avis, au No 74, rue du Canal, près du bureau de John Kitty Smith, Esq. sous la direction des commissaires soussignés, nommés par l'acte d'incorporation.
WM. G. HEWES,
A. L. M. DAMARIN,
CHANDLER WHITE,
ABIJAH FISK,
WM. BULLITT,
J. LE BLANC,
H. F. M'KENNA,
N. N. WILKINSON,
H. M. WRIGHT,
F. PESCHIER,
A. QUERTIER.
27 mars

A VENDRE—Un nègre forgeron, excellent ouvrier, bon sujet et parfaitement garanti des vices et maladies prévus par la loi, âgé d'environ 28 ans, et depuis plus de 7 ans dans le pays, parlant anglais et français. S'adresser à Miramond, O'Duhigg & co., ou à J. M. D. GAUTIER, courtier, rue de Chartres, No. 166
7 mai

AVIS.

A. FRANCOIS & G. LOMEL, fondeurs et forgerons, informent le public qu'ils ont dissout la société qui existait entr'eux, d'un commun accord, Mr A. François s'étant retiré ; et que G. Lomel est autorisé de régler les affaires de la dite société.
N. B.—L'atelier sera continué par le soussigné, qui exécutera toute sorte d'ouvrages tant en fer qu'en cuivre ; et, il espère par son assiduité mériter l'encouragement du public. Son atelier est à l'encoignure des rues Julie et Commerce, faubourg Ste. Marie. G LOMEL.
13 mai—6,2fs

J. R PUTNAM, DENTISTE.

A L'HONNEUR d'informer le public qu'il demeure actuellement dans la maison récemment occupé par le docteur Ker, à l'encoignure des rues du Canal et Royale, où on pourra le trouver depuis 9 heures du matin jusqu'à 5 heures de l'après-midi, prêt à remplir les devoirs de sa profession. Il invite les personnes qui désirent l'employer et le consulter, à venir chez lui, vu qu'il lui est impossible de sortir durant cette partie de la journée (excepté en cas d'indisposition), il a pour les personnes qui l'honoreront de leur visite un salon distinct et séparé, des appartements de sa famille, et où elles peuvent être tout-à-fait en particulier pendant l'opération ou en attendant ses services s'il se trouvait occupé. Ses prix sont ceux sanctionnés par l'usage dans sa profession et il n'en départira que pour les personnes de moyens limités ou pour les familles qui l'honoreront de leur confiance ; dans ce cas il fera une déduction raisonnable. N'ayant aucun aide et voulant toujours qu'on le trouve chez lui, il est évident qu'il ne peut tenir de comptes et collecter lui-même ce qui lui est dû, il prie donc les personnes qui recevront ses services de vouloir bien régler au moment où aussitôt qu'ils le jugeront convenable, plusieurs personnes désirant [illegible] de se voir présenter des comptes par un tiers commis à cet effet. Il espère que l'on sera ponctuel aux rendez-vous donnés, ou qu'on l'avertira à temps, la négligence à cet égard pouvant être d'un grand inconvénient pour d'autres personnes, et lui causant toujours à lui même une perte de temps. Il prie les personnes qui lui doivent pour services rendus durant la dernière saison de vouloir bien venir régler leurs comptes. 30 nov

LETTRES DE CHANGE sur New-York, à vendre par JULES LE BLANC, rue Royale, No. 104

PLOMB EN SAUMON à vendre par J. MAGER.
3 mai

VENTES A L'ENCAN.

PAR TRICOU & CANONGE.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour du Premier District Judiciaire de cet Etat, portant la date du 12 mai 1834, et à la requête de Charles E. Forstall, syndic des créanciers d'Auguste Guérin, il sera vendu le samedi, 21 juin prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, la propriété, esclaves et autres objets suivans, abandonnés par le dit Auguste Guérin à ses créanciers.
La moitié indivise de l'habitation et des esclaves ci-après décrits, qui seront vendus en un seul lot savoir :
Une habitation située à la paroisse Plaquemine; sur la rive droite du fleuve, à sept lieues au-dessous de la Nouvelle-Orléans, mesurant 3 arpents et sept huitièmes de face au fleuve, sur 40 arpents de profondeur, avec une maison, une cuisine, un magasin, un hôpital et deux cabanes à nègres qui se trouvent sur la dite habitation.

ESCLAVES.
Littleton, âgé de 30 ans, nègre de champ.
Horas, âgé de 25 ans, do. do.
Peter, âgé de 50 ans, do. do.
Grand Pierre, âgé de 35 ans, do.
Rattle, âgé de 30 ans, do. do.
Mary, âgé de 25 ans do. do.
Adélaïde, âgée de 50 ans, cuisinière et blanchisseuse.
Petit Pierre, marron depuis 3 ans.
6 chevaux, 1 paire de bœufs et une vache.

PLUS :
750 gallons de Sirop, livrable sur l'habitation, et qui seront vendus séparément.
Conditions : L'habitation ses dépendances et les esclaves payables moitié le 1er. janvier 1835, et l'autre moitié le 1er. janvier 1836, en billets par coupons endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement, et le sirop comptant.
L'acte de vente sera passé pardevant Félix Grima, notaire public. 19 mai

PAR FERNANDEZ & WHITING.

IL sera vendu à la Bourse, Samedi 24 du courant, à midi.—Un terrain situé à l'encoignure des rues de la Douane et Robertson, de soixante pieds de face sur la première rue et de cent trente deux pieds deux pouces de profondeur sur la dernière rue, mesure française ; ce lot est désigné par le no 6 dans l'ilet no. 36.
Conditions : le quart comptant, et le reste à un, deux et trois ans, avec des obligations endossées et hypothèque jusqu'à parfait payement.
L'acte de vente sera passé pardevant Mr Lewis, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 13 mai

PAR FERNANDEZ & WHITING.

SAMEDI, 24 du courant, il sera vendu, à midi à la Bourse, la famille de nègres suivants :
Viney, griffonne, âgée d'environ 35 ans, cuisinière, laveuse et repasseuse.
Jean, âgé de 17 ans
Emmanuel, âgé de 11 ans,
David, do 15 do,
Murray, do 9 do,
Tous ces nègres sont d'excellens domestiques et d'une bonne apparence. Ils sont garantis des maladies et vices prévus par la loi, et ne sont pas vendus à cause de leurs défauts.
Conditions : 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés et hypothèque spéciale jusqu'à parfait payement. Les actes de vente seront passés pardevant Mr. Lewis, not. pub. aux frais des acquéreurs. 12 mai

PAR J. LECARPENTIER.

IL sera vendu vendredi, 23 mai 1834, à midi précis, à la Bourse Hewlett, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, en date du 8 avril 1834, la propriété ci-après désignée, appartenant à la succession de feu Rosalie Chesneau, un demi terrain situé en cette ville, rue Bourgogne, entre les rues St. Philippe et des Ursulines, ayant 30 pieds de face à la rue Bourgogne, sur 120 profondeur, sur lequel se trouve une maison de 4 appartemens à la suite les uns des autres, une cuisine en bois et en mauvais état.
Conditions: Un tiers comptant, la balance à 1 et 2 ans, de crédit, en billets endossés avec hypothèque jusqu'à parfait paiement et divisé en quatre coupons égaux ; les frais d'acte de vente seront à la charge de l'acquéreur, lequel prendra possession de la propriété vendue qu'après avoir rempli les conditions de la vente. 22 av

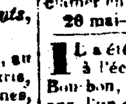

CHEVAL EPAVE.

IL est entré dans le terrain de Madame Ve. Blackwell, sur le chemin du Bayou, [près la maison Milne] une jument bai-foncé, âgée de 6 ans, borgne de l'œil gauche; elle a une étoile sur le front, les deux pieds de devant ferrés et ceux de derrière blancs; elle a une longue queue et de longs crins. Le propriétaire pourra la réclamer en payant les frais de nourriture et d'avis.
28 mai—3

IL a été conduit le 12 du courant, par la garde de ville, à l'écurie de M. V Millet, encoignure St. Louis et Bourbon, deux **CHEVAUX** blancs âgés d'environ neuf ans, l'un de 7 paumes de haut et l'autre neuf. Les propriétaires sont priés de venir les réclamer en payant les frais.
Si les dits chevaux ne sont réclamés d'ici au 1er. juin, ils seront vendus ce jour à l'encan conformément à la loi.
16 mai—3

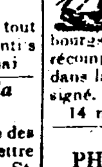

$50 DE RECOMPENSE.

Parti marron de l'habitation des héritiers Nicolas Reggio, Paroisse Plaquemines, dans les premiers jours d'avril dernier, le nègre américain nommé Joe, taille de cinq pieds 8 ou 10 pouces, parlant anglais et français.—Il boite un peu en marchant de la jambe droite, et a de très grands yeux—Il a été une fois dans les faubourgs d'en haut, et près des moulins à scie d'en bas. La récompense susdite sera donnée à quiconque le logera dans la geôle de cette paroisse, et on donnera avis au soussigné. CHS. DE BLANC.
14 mai—8

PHARMACIE DE *A. A. PEYCHAUD*

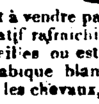

RUE ROYALE, No. 123. *Près la rue St-Louis.*

RECUS et à vendre par les soussignés: Poudre d'Irroé ou purgatif rafraichissant; Eau de fleurs d'oranger triple, par bouteilles ou estagnons; do. de Lavande double; Gomme arabique blanche; Salsepareille très fraîche; Seringues pour les chevaux, &c.
16 mai A. A. PEYCHAUD.

Bureau de la Presse à coton à vapeur de la Levée, Nouvelle-Orléans, 14 mai 1834.
AVIS est par le présent donné qu'un certificat en faveur de Frederick Frey & Co. en date du 21 juin 1832, pour une action de cinq cents piastres de la seconde souscription au fonds capital de cette institution, ayant été perdu ou égaré, demande a été faite d'accorder le certificat auquel donne droit le reçu mentionné.
Par ordre du bureau.
15 mai—3s F.C. CATONNET, secrétaire

BANQUE DE CITE,
Nouvelle-Orléans, 5 avril 1834.

CETTE Banque achète des Traites sur New-York, Philadelphie et la Mobile, à 30 et 60 jours de vue, et vend des checks sur New-York, à 30 jours de date.
18 avril H. LAVERGNE, caissier.

AVIS—Les soussignés viennent de recevoir par le navire Champion du Havre, et offrent à vendre, 693 caisses de vin, (ayant droit au drawback.)
9 mai A QUERTIER & BOUTIN.

50 BALLES de Mousse, en magasin et à vendre par BLANC & BRUGIER
12 av

EAU-DE-VIE de cargaison, vieux Cognac et Eau-de-vie fine Champagne.—35 demi pipes eau-de-vie 4e preuve; 11 do do vieux Cognac; 11 do do vieille eau-de vie de Champagne, importés par les soussignés, et débarquant de la barque Philetus venant de Bordeaux.
10 mai CARRIERE & BORDUZAT, rue St. Louis 11

LE soussigné informe le public qu'il ne sera prêt à recevoir des PENSI[illegible] à son Hôtel de Pascagoula que le 20 ju[illegible] quel temps sa maison sera élargie, ses enménag[illegible] généralement améliorés, et sa buvette pourvue de[illegible] liqueurs.
Pascagoula, 5 mai 1834. JOHN M'RAE.
9 mai—2

M J. E. TATE, professeur d'anglais et d'espagnol a l'honneur de prévenir les dames et messieurs de la Nouvelle-Orléans, qu'il donne des leçons dans l'une ou l'autre de ces langues. Le prix sera très modéré : s'adresser No. 85, rue d'Orléans.
Référer à F. H. Petitpain et C. Samory.
6 mai—2ps

OPIUM de Thèbes (Egypte) 6 caisses reçues par le navire Edouard de Marseilles, à vendre par F. PERRET & GALLY. Rue Toulouse No. 59.
12 mai

ETABLISSEMENT DE MACHINE A VAPEUR.
No. 120, rue de la Nouvelle-Levée, encoignure St. Joseph.

LE soussigné informe le public qu'il est prêt à construire toutes espèces de machine à vapeur. Il fournira les ouvrages en fer, des fontes de cuivre et de fer, et fera en ce genre toutes sortes de réparations pour les bateaux à vapeur. Les ordres seront exécutés avec promptitude. Il espère que le public continuera à le patroniser.
J. F. OSBORN.
N B Il a maintenant en main: 1 machine [illegible] ces à cylindre, 1 do. 11 1-2 do. do.; 1 do. 7 1-2 op. 6 1-2 do. do.

IMPORTE par le brick Vernon et à vendre par le soussigné, avec bénéfice du drawback.
15 barils Eau de vie de Catalogne; 20 barriques Vin rouge; 18 demi barriques Vin blanc; 3 caisses d'Alepines; 4 caisses chemises batiste brodées; 2 do. services de table de Bearn, et un grand assortiment de vins en barriques et en caisses d'importations antérieures.
OSMIN BIGOURDAN, rue Toulouse, No. 23.
18 avril

AVIS.

J. BTE. HERPIN, devant s'absenter, invite les personnes qui auraient des réclamations à les faire de [illegible] la fin du présent mois [illegible] Mr. [illegible] sera chargé de sa procuration [illegible].
8 mai—4